



*Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente*

Manuel utilisateur

NET-COTISATIONS

Mise à jour janvier 2026

Accéder à la déclaration

Rendez-vous sur le site www.cdg16.fr

Dans le menu en haut, cliquez sur **Le CDG** puis **Les cotisations**



Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente
EXPERTISE | CONSEIL | ACCOMPAGNEMENT

Le CDG Nos missions Services à la demande Emploi Ressources Publications Agenda

Présentation Nous contacter Organigramme Les élus Les organisations syndicales **Les cotisations** Elections La Coopération régionale Nos partenaires

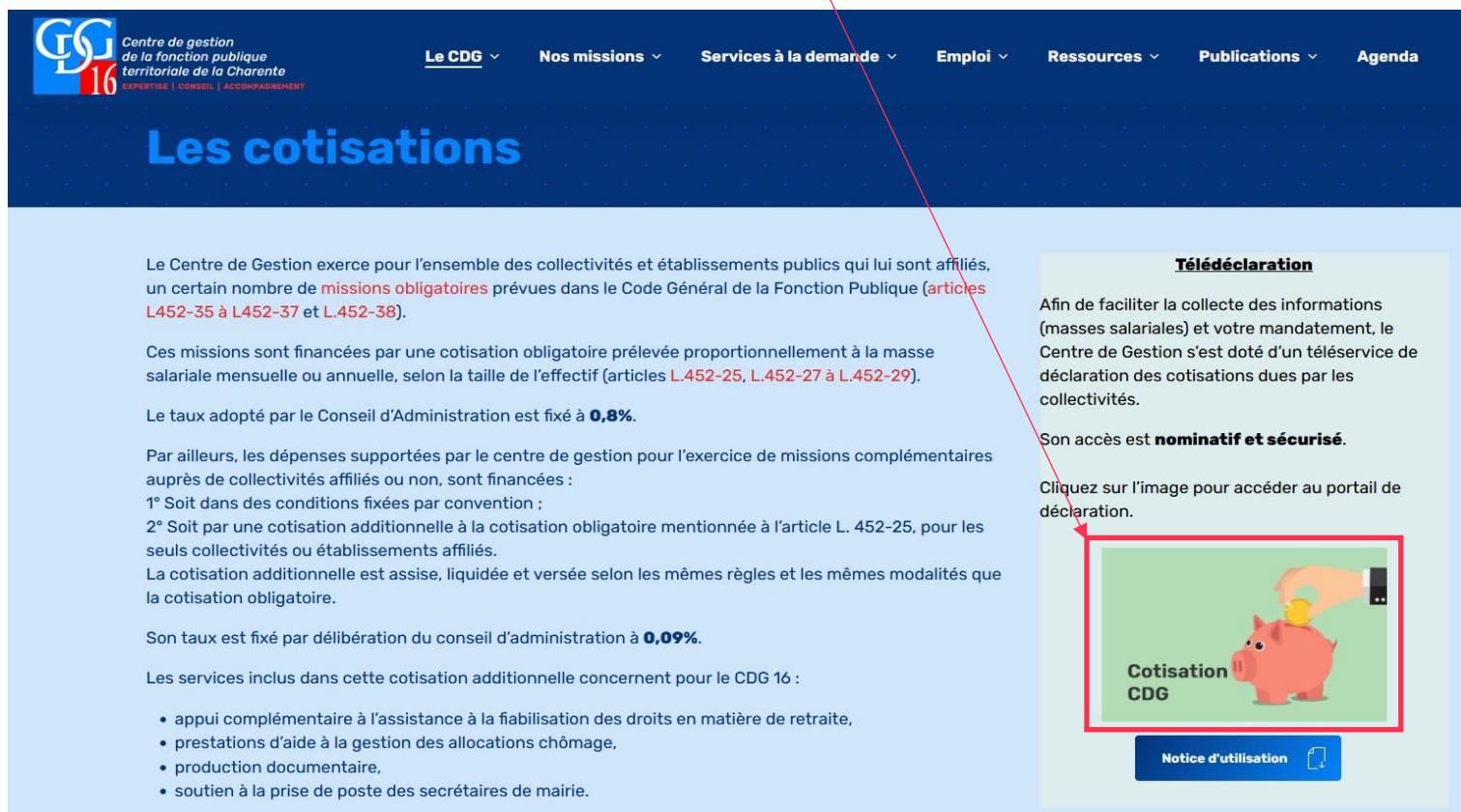
DERNIÈRES PUBLICATIONS Revalorisation indiciaire au 1er janvier 2024 : modèles d'actes

VEILLE JURIDIQUE Compte épargne-temps: Déplafonnement exceptionnel pour l'année 2024

Voir toute l'actualité

<https://www.cdg16.fr/les-cotisations-vbis/>

Sur la page **Les cotisations**, accédez à l'application en cliquant sur l'image à droite.



Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente
EXPERTISE | CONSEIL | ACCOMPAGNEMENT

Le CDG Nos missions Services à la demande Emploi Ressources Publications Agenda

Les cotisations

Le Centre de Gestion exerce pour l'ensemble des collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés, un certain nombre de **missions obligatoires** prévues dans le Code Général de la Fonction Publique (articles L452-35 à L452-37 et L.452-38).

Ces missions sont financées par une cotisation obligatoire prélevée proportionnellement à la masse salariale mensuelle ou annuelle, selon la taille de l'effectif (articles L.452-25, L.452-27 à L.452-29).

Le taux adopté par le Conseil d'Administration est fixé à **0,8%**.

Par ailleurs, les dépenses supportées par le centre de gestion pour l'exercice de missions complémentaires auprès de collectivités affiliées ou non, sont financées :

1^{er} Soit dans des conditions fixées par convention ;
2^{me} Soit par une cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire mentionnée à l'article L. 452-25, pour les seuls collectivités ou établissements affiliés.

La cotisation additionnelle est assise, liquidée et versée selon les mêmes règles et les mêmes modalités que la cotisation obligatoire.

Son taux est fixé par délibération du conseil d'administration à **0,09%**.

Les services inclus dans cette cotisation additionnelle concernent pour le CDG 16 :

- appui complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite,
- prestations d'aide à la gestion des allocations chômage,
- production documentaire,
- soutien à la prise de poste des secrétaires de mairie.

Télédéclaration

Afin de faciliter la collecte des informations (masses salariales) et votre mandatement, le Centre de Gestion s'est doté d'un téléservice de déclaration des cotisations dues par les collectivités.

Son accès est **nominatif et sécurisé**.

Cliquez sur l'image pour accéder au portail de déclaration.

Cotisation CDG

Notice d'utilisation

S'identifier

Identifiez-vous en renseignant :

- Votre **nom d'utilisateur** : généralement l'initiale de votre prénom, un point puis votre nom (exemple : p.martin)
- Votre mot de passe.

Cliquez sur **Connexion**



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

ACCUEIL NET-CANDIDATURE

Identification

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Connexion **Annuler**

Reconnexion automatique

[Mot de passe oublié ?](#)

En cas d'oubli du mot de passe, cliquez sur **Mot de passe oublié**.

Une nouvelle fenêtre s'ouvre. Renseignez votre **identifiant** (pas votre adresse mail) et cliquez sur **Envoyer le lien pour la réinitialisation**. Un lien vous est envoyé sur l'adresse mail indiquée lors de votre inscription.

CDG Portal > ACCUEIL

Si vous avez oublié votre mot de passe alors un email avec un lien de réinitialisation va vous être envoyé à votre adresse de courriel enregistrée. Cliquez sur le lien dans cet email afin d'être redirigé vers une page où vous pourrez créer un nouveau mot de passe.

Votre identifiant :

Envoyer le lien pour la réinitialisation **Annuler**

Consulter-compléter les déclarations

Dans le menu en haut, sélectionnez le menu correspondant à votre situation selon si vous déclarez :

- annuellement : cliquez sur **NET-COTISATION Annuelles**
- mensuellement : Cliquez sur **NET-COTISATION**.

Sur la page suivante, renseignez les champs de recherche :

- Année : sélectionner l'année en cours pour déclarer ou l'année voulue pour retrouver d'anciennes déclarations ;
- Statut :
 - Toutes : pour recherche de toutes les déclarations sur l'année ;
 - A déclarer : pour déclarer les masses salariales du mois pour les déclarations mensuelles, les masses salariales de l'année n-1 pour les déclarations annuelles ;
 - A traiter : pour les déclarations que vous avez validées ;
 - En préparation : pour les déclarations en cours de traitement par le CDG16 ;
 - Validée : pour les déclarations validées par le CDG16 suite à leur paiement.

Cliquez sur **Recherchez**.

Déclaration des cotisations au Centre de Gestion

Recherche

Année :	2026
Statut :	A traiter
Type de bordereau :	Toutes
Période :	A déclarer
Nom de la collectivité :	A traiter
Identifiant de la déclaration :	En préparation
Numéro SIRET :	Validée
Montant déclaré :	
Préparé par :	Tous
Adhérents Médecine :	Tous

Le résultat de la recherche s'affiche. Pour consulter ou renseigner le formulaire, cliquez sur **N°**.

Résultats

1 élément(s) trouvé(s)

Affiche 50 résultat par page

N°	Période	Collectivité	Montant déclaré	Statut	
STDC003672026M01	Janvier			A déclarer	

Total des montants déclarés : 0,00 €

Total des montants versés : 0,00 €

Le formulaire/bordereau de déclaration s'affiche.

Références du compte

Nom de la collectivité :
Adresse de la collectivité :
CP / Ville :
N° de SIRET :
N° Interne :

Renseignez obligatoirement les champs **Effectifs** et **Montant des salaires** sur la base de votre **tableau récapitulatif URSSAF**.

Le calcul des montants à verser se fait automatiquement.

CATEGORIES D'AGENTS (hors contrat de droit privé)

Agents soumis au régime général pour l'ensemble des risques	RG Cas général (URSSAF) ou Régime général (paie)	Effectif	Montant des salaires
Agents permanents affiliés à la C.N.R.A.C.L.	CNRACL sans AT (URSSAF) ou Régime spécial (paie)	1 2	3287,25 21785,21 25052,40

ASSIETTE DE LA COTISATION SALAIRES

NATURE DES COTISATIONS	Taux	Montant
Cotisation prévisionnelle obligatoire	0,800%	200,42
Cotisation prévisionnelle additionnelle	0,090%	22,55
	0,000%	0,00
Total dû pour l'année n-1 (12/12ème masse salariale n-1) (A)		222,97
Déjà payé pour l'année n-2 (11/12 masse salariale n-2)		189,58
Régularisation (B)		33,39
Total à payer soit [11/12ème de (A)] + (B)		237,78

Justificatif URSSAF :

Pour les déclarations annuelles, joignez :

- Soit l'état de caisse récapitulatif annuel de l'URSSAF (cf. page suivante) ;
- Soit l'état de caisse de la cotisation au CDG16 généré par votre logiciel de paie.

[Lien vers la page dédiée : Page Cotisations](#)

[Télécharger le justificatif](#)

Mandatement

Référence à indiquer sur votre mandat : C00334-2025

BORDEREAU RECAPITULATIF DES COTISATIONS ANNUELLES (ART. R246-13 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

CADRE 2 : DECOMpte DES COTISATIONS DUES		NOMBRE DE SALARIES	CODES TYPES DE PERSONNEL	RETEINTS	SALARIES	TAUX EN %	AM. AV. AF. A.T.	TOTAL	COTISATIONS
CATEGORIES DE SALAIRES									
RG CAS GENERAL		100	T		1 873,85	13,05	1,80	14,85	278,28
RG CAS GENERAL		100	T		7 722,89	13,05	1,79	14,84	1 146,06
RG CAS GENERAL		100	P		9 596,74	15,45	0,00	15,45	1 482,71
CSG / CRDS REGIME GENERAL		260			9 437,81	9,70	0,00	9,70	915,41
CSG / CRDS TITULAIRES COLLECT. TERRIT		264			40 377,97	9,70	0,00	9,70	3 916,66
CSG/CRDS ELUS LOCAUX		264			20 610,37	9,70	0,00	9,70	1 999,35
FNAL CAS GENERAL+SECT PUB - 20 SAL		332	P		40 368,35	0,10	0,00	0,10	40,39
INDEMNITE INFLATION		390			200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COMPLEMENT ALLOCATIONS FAMILIALES		430			9 596,74	1,80	0,00	1,80	172,75
COMPLEMENT COTISATION MALADIE		635			9 596,74	6,00	0,00	6,00	575,80
CONTRIBUTION CHÔMAGE		772			2 607,48	4,05	0,00	4,05	105,59
CNRACL SANS AT		882	T		30 771,61	15,43	0,00	15,43	4 748,03

Etat récapitulatif : CENTRE DE GESTION

Collectivité : - Etablissement :

Critères de l'édition:
Collectivité : Mairie Di. Etablissement : Mairie DE
Ordre d'édition : par état, collectivité, établissement ; Détail par agent : NON ; Inclure éléments de salaire : OUI ; Inclure rappels : OUI

Exemple d'état de caisse URSSAF
Les montants à reporter dans le bordereau de déclaration sont ceux des **Salaires**.
Agents régime général = RG Cas général
Agents CNRACL = CNRACL sans AT

	Base	Part Salariale Montant	Part Patronale Montant	Total
Cot. addit. régime général	18 965,99			17,10
Cot. addit. régime spécial	69 527,34			62,60
Régime général	18 965,99			151,74
Régime spécial	69 527,34			556,23
Total établissement				787,67
				787,67

Communiquez avec le CDG

Validez votre déclaration en cliquant sur le bouton dédié en bas à gauche.

Mandatement Référence à indiquer sur votre mandat : C00002-2022	
Informations complémentaires Commentaires : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 100%;">Possibilité de saisir un message dans informations complémentaires.</div>	

Valider la déclaration

Pour terminer, éditer la facture/le bordereau pour le joindre en tant que pièce justificative au mandat.



Le montant versé doit être **strictement identique** à celui de la déclaration (au centime près, ne pas faire d'arrondi à l'euro près). En cas d'erreur substantielle, le mandat pourra être rejeté.

En cas d'erreur de saisie ou pour tout autre problème, contactez le CDG16 :



Mme Morgan LE QUINTREC



05 45 69 45 83



m.le-quintrec@cdg16.fr et/ou cdg16@cdg16.fr

Précisez en objet : NET-COTISATION



Votre partenaire dans la gestion des ressources humaines

EXPERTISE - CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT